

DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE LÉGALITÉ



Les candidat·e·s déclarent et garantissent être les auteur·rice·s exclusif·ve·s de l'œuvre soumise. Ils·elles garantissent en outre que l'œuvre ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle de tiers et que tous les droits, licences et autorisations nécessaires sont dûment détenus par les candidat·e·s. Cela inclut notamment le droit à l'image des personnes identifiables figurant dans l'œuvre ainsi que les droits d'auteur relatifs à toute musique y figurant. En cas de création sonore originale, les candidat·e·s confirment que l'œuvre ne contient aucun élément créé par d'autres artistes.

Le Patrimoine Mondial Völklinger Hütte décline toute responsabilité quant à l'utilisation de contenus pour lesquels les candidat·e·s ne détiennent pas les droits correspondants.

.....

Date

.....

Signature